APRÈS ART. 14 BIS N° CL14

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

AMENDEMENT

Nº CL14

présenté par

M. Blanchet, Mme Brocard, Mme Desjonquères, M. Mandon, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe et M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 14 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.